

**COMMUNE DE FENAIN**Canton de Sin-le-Noble  
Arrondissement de Douai

## COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Extrait du registre des délibérations

**N° 2026-014**

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Étaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Gaëlle BRASSENS.

Excusés : Rémy BELLOIS ayant donné procuration à Noël POIGNARD, Nina DALTO ayant donné procuration à Daniel GAMBIEZ, Marie RANDOUR ayant donné procuration à Eddy TISON, Mélinda LECOEVRE ayant donné procuration à Sadia SCHULZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Eric MOREAU

|   |   |
|---|---|
| <b>Nombre de conseillers</b><br>En exercice : 29<br>Présents : 25<br>Pouvoirs : 4<br>Votants : 29<br><br>Pour : 29<br>Contre : 0<br>Abstention(s) : 0 | <b>Objet :</b><br><br><b>Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI)</b> |
|---|---|

Monsieur le Maire présente le Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (S.I.C.A.E.I.) créé en 1966 dont l'objet est l'aide à l'enfance inadaptée sous toutes ses formes.

Ce syndicat est administré par un comité de délégués élus par les communes associées à raison de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne les délégués suivants :

- **Délégués Titulaires** :
  - ✓ Madame Marjorie ANSELMET JACQMART
  - ✓ Mme Cécile CARUSI
  
- **Délégués Suppléants** :
  - ✓ Madame Marie-Yacinthe BRASSART
  - ✓ Madame Nadine DELBOUILLE

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 059-215902271-20260410-D\_2026\_014-DE



**Monsieur Le Maire**, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

**Fabien BOURIEZ,**  
**Maire**



**Eric MOREAU**  
**Secrétaire de séance**

A blue ink signature of Eric Moreau, written in a cursive style.